Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 62 (1924)
Heft: 48

Artikel: Le glossaire des patois de la Suisse romande : (suite et fin)
Autor: Chambaz, Octave
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-219118

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

62me ANNEE. — N° 48. *Fondé par L. MONNET et H. RENOU* Samedi 29 novembre 1924

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISSANT LE SAMEDI

Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à
l'Agence de publicité : Gust. AMACKER
Palud, 3 — LAUSANNE

ABONNEMENT : *Suisse*, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — *Etranger*, port en sus

ANNONCES
30 cent. la ligne ou son espace.
Réclames, 50 cent.
Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Nous expédions le Conteur Vaudois à l'essai, espérant qu'un grand nombre de nos compatriotes comprendront qu'en s'y abonnant, ils encourageront les amis du patois et des coutumes vaudoises. Les nouveaux abonnés recevront gratuitement les numéros de novembre et de décembre.

UNE FARCE D'ÉTUDIANTS AU XVIIIme SIÈCLE

NOUS devons à l'obligeance de M. Maxime Reymond, archiviste, communication d'un vieux manuscrit relié, datant de 1798 et intitulé : « Mémoires d'un Gil-Blas vaudois ». Nous y trouvons, entre autres, le récit que voici d'une farce d'étudiants en goguette. C'est, à coup sûr, plus amusant qu'édifiant. Allons, cédons la parole à notre Gil-Blas vaudois, car c'était un Vaudois, il était d'Avenches.

* * *

« Quelques-uns d'entre nous parlions une fois de faire le *Bon an* ensemble. Mais avec quoi ? Nous n'avions pas d'argent. On délibéra et la conclusion fut que nous irions de ça de là chercher des vivres. Je procurai deux canards, que j'étourdis, car ils ne furent pas tués d'un coup de bâton devant le moulin, vis-à-vis de la Solitude ; ils me donnèrent bien du souci, ayant repris leur respiration ; ils barbottaient derrière mon casaquin et j'avais peur qu'on ne les entendît ; j'arrivai cependant heureusement dans une chambre, où je leur fis passer le goût du son. Peu de moment après, un autre apporta deux poules dont une avait été tuée sur le Collège. Enfin, vers le soir, arrivèrent d'autres associés avec une oie prise dans une écurie, au Mont.

» Ainsi approvisionnés, nous crûmes pouvoir entreprendre la fête. Nous eûmes du pain chez nos boulangers. Nous achetâmes du fromage. Nous eûmes encore envie de harengs. A cet effet, nous allâmes quatre chez M. Buttex, marchand, à la Palud, qui en vendait. Il les tenait dans une longue caisse toujours pleine que nous connaissions depuis longtemps. Nous nous plaçions deux à chaque bout ; j'en prenais un, je leur en demandais la valeur, car il y en avait de différents prix ; tandis que je faisais cette demande un de ceux qui était à l'autre bout leur en faisait une pareille ; tandis qu'il détournait la tête, je donnais celui que je tenais à mon voisin et j'en reprenais vite un autre, que je payais. Ce manège se faisait des deux côtés. Nous ne payions ainsi que la moitié des harengs que nous emportions, nous en payâmes douze, nous en avions donc vingt-quatre. Cela fait, il fallait du vin. Comment s'en procurer en suffisance ? il ne nous restait que huit baches. Nous en eûmes cependant et voici comment.

» Il y avait un M. Duzuel, ministre, qui demeurait derrière la grande église ; la porte de la cave était dans la rue qui aboutit à la porte de Couvaloup. Il vivait seul avec une vieille servante et vendait du vin à l'emporter.

» Je pris une bouteille contenant neuf pots et demi, que je remis à deux de mes associés avec ordre de l'emporter dès qu'elle serait pleine et de se hâter. Je demandai à tous l'argent qu'ils possédaient ; la somme se monta à huit baches. Avec cela, comment payer neuf pots et demi de vin qui coûtait dix cruches le pot ? J'en vins à bout et sans donner le sou ; quand la bouteille fut pleine, mes deux gaillards partirent comme je le leur avais ordonné. Alors, prenant mes huit baches que je comptais et recomptais, je dis à la vieille qu'il me manquait une bache et sortai de la cave en appelant mes camarades pour avoir ce bache, je gagnai au pied et je passai par la porte de Couvaloup pour que la vieille, qui était aussi sortie, ne vît pas où j'allais. Avec des provisions aussi bien acquises nous fîmes un *bon an* délicieux, en buvant à celles à qui elles appartenaient, entre autres à M. Duzuel, qui, quelque temps après me dit le bon tour qu'on lui avait joué et qu'il nommait « joli » tour, que s'il en connaissait l'auteur il l'inviterait à boire bouteille. Malgré cette belle offre, je ne trouvai pas à propos de le lui nommer, ne m'étant jamais fié au clergé.

» Toutes nos volailles furent mangées en ragoût... »

C'était, dit-on, le « bon » temps...

LA MOO A CARFOUILLET

CARFOUILLET et sa Carfouilletta, sè passâve pas de dzor que fussant ein trevougne on iâdzo po çosse, on iâdzo po cein. N'è pas fauta de vo dere que Carfouillet dèvessâi adi bastâ po fini. Et lâi arâi pas zu moyan de fére autrameint po cein que la Carfouilletta l'avâi onna leinga rasserya âo tot fin et que sè potte breinnâvant mimameint âo prîdzo et que cein lâi demedzive d'ître d'obedja de laissî lo menistre dèvesâ tot solet. Quand l'è que la Carfouilletta l'avâi de avoué son dzerno chet quemet onna ruva de bèruetta que miaule : « L'è dinse et pu l'è bon ! », Carfouillet n'avâi rein d'autro à fére que de dere quemet lo papaguié[1] âo michounérou : « Amen ! ainsi soit-il ! » Vo z'allâ vère.

On coup Carfouillet, à la né tsesâite, l'ètâi zu avoué sa fenna menâ onna vatse âo bâo tant qu'âi z'Ecoulatire que l'ètâi bin à demi-hâoro de l'ottô. Vaitcé qu'ein alleint, à la vi que l'allâvant craizî ion de clliâo *tenotmobile,* quemet diant à clliâo machine d'einfè que vant sein tsevau, la vatse fâ on écart et vaitcé mon Carfouillet, que l'ètâi âo lincou, que sè vâi ètai dèso lo tenotmobile. Ne crâïo pas pi que lè ruve lâi aussant passâ dessu, mâ l'a reçu on ètendâ que, ma fâi ! l'a ètâ tot ètourlo sein rebudzî, quemet se l'ètâi moo. Represeintâ-vo clli l'affére ! Lo tenotmobile s'è arretâ, la vatse l'a lèvâ lo tiu, la Carfouilletta l'a accrotzî lo lincou avoué lè duve man... Dein clia vâitere, lâi avâi justameint lo mâidzo. L'ant relèvâ Carfouillet que l'an betâ dedein et lo mâidzo l'a bin guegni et bin accutâ. Rondzâi ! Lo mâidzo l'è venu tot bllian et l'a de dinse à la fenna que tegnâi adî la vatse : « Lâi a rein à fére. L'è moo ! Oï, l'è moo ! »

La fenna l'a fé asseimblliant de plliorâ tandu que lo mâidzo fasâi adi : « L'è moo ! Vâo avâi zu, prâo su, la grocha veina *sèlectionnâie !* » Sè pas se l'ètâi justo clli mot, mâ l'è oquie dinse. Mâ, mon Carfouillet que n'ètâi rein qu'étoumi, sè remet on bocon, coumeince, à djeindre, à djeindre : « Que na, su pas moo ! que desâi ! »

Adan, la Carfouilletta, sein latsî sa vatse, vint vers li et lâi fâ :

— Oï, t'i moo. Lo mâidzo l'a de. Vâo-to pâo-t'ître ein savâi mé que li. Berdoufyet ! T'i moo. L'è dinse et pu l'è bon.

Mon poûro Carfouillet n'a rein ousâ redere, l'è restâ sein rebudzî. Du que l'ètâi moo, l'ètâi moo. On moo budze pas, cein l'è cogniu ! Quemet lè z'affére l'âodrant-te se lè moo voliâvant oncora nioussî ? Carfouillet n'a dan rein repipâ. La fenna l'a fé dinse âo mâidzo et à son camerardo que l'ètant su lo tenotmobile :

— Vo faut mè remenâ mon moo à l'ottô, tandu que vé vito menâ ma vatse âo bâo. Allâ pî !

Et lo tenotmobile l'è parti avoué lè doû monsu su lo dèvant, Carfouillet ètâi cutsî moo su lo banc derrâi et pu via.

Quand sant arrevâ vè onna craijâ, sè sant arretâ et lè doû monsu sè sant contrepointâ po savâi se faillâi allâ âo tsemin decé âo bin à stisse delé. Lo mâidzo voliâve terî d'on côté, l'autro d'on autro. A la fin, quemet n'ètant pas d'accoo, vaitcé Carfouillet, que l'avâi tot oïu, que lâo fâ dinse :

— De mon viveint, i'allâvo per iquie. Ora que su moo, allâ pi iô vo voudrâ !

Marc à Louis.

[1] Perroquet.

LE GLOSSAIRE DES PATOIS DE LA SUISSE ROMANDE

(Suite et fin.)

Nous voulons laisser aux lecteurs de ce journal — nombreux, nous l'espérons — qui souscriront au « Glossaire », les surprises agréables qui leur sont réservées dans l'introduction et le vocabulaire patois proprement dit, où nous aurions pourtant désiré relever divers renseignements intéressants et quelques locutions savoureuses.

Nous nous bornerons à donner trois spécimens des aperçus encyclopédiques, lesquels ont leur place toute marquée dans les colonnes du « Conteur ». Les deux premiers figurent sous le mot « abbaye » et le troisième sous celui d' « abeille ».

* * *

Les corporations de métiers. — « C'est à Lausanne que nous en rencontrons les premières traces. Une confrérie des bouchers y est mentionnée en 1343. Vers 1400, tous les artisans de Fribourg sont groupés en corporations. Neuchâtel et les villes du Jura bernois imitent l'exemple donné. Genève ne possède pas de véritables corporations, conférant la maîtrise, avant 1560, bien que des embryons d'organisations y aient existé depuis longtemps. Comme partout

BIBLIOTHÈQUE CANTONALE

ailleurs, c'est un besoin d'autonomie qui unit les gens de métiers. Ils tendent à défendre eux-mêmes le monopole et une juridiction propre, leur permettant de vider entre eux leurs différends, non sans contestations de la part des autorités, qui les surveillent de près. A Lausanne, les bannerets, comme représentants du gouvernement, deviennent les chefs des quatre grandes « tribus » des boulangers, des tanneurs, des maréchaux et des bouchers. A Neuchâtel, le comte nomme le « roi », c'est-à-dire le chef de la « compagnie » des marchands. Malgré la lutte que les corporations eurent à soutenir contre l'Etat, nous ne les voyons pas mêlés aux affaires politiques comme dans la Suisse allemande. Mais elles jouaient souvent un rôle important dans la milice, en prenant part à l'organisation militaire et en fournissant des contingents pour la défense de la ville. Elles interviennent, avec leurs emblèmes et bannières, dans les grandes fêtes. Elles formaient, à Lausanne, comme à Berne, un cortège le lundi de Pâques. A Lausanne, comme à Genève, celui des bouchers a encore lieu tous les ans. A Fribourg, elles rehaussaient l'éclat de la Fête des Rois. Elles acquièrent des biens et font des dons pour des entreprises communales. Comme confréries, elles invoquent leurs saints : les bouchers saint Antoine de Padoue, les cordonniers saint Crépin, les merciers saint Jacques, les pêcheurs saint Nicolas, etc. Un festin les réunit le jour de la fête patronale. Le blasphème est sévèrement interdit par les statuts. Les membres font preuve d'une belle solidarité à l'occasion des baptêmes, mariages et décès ; ils s'entr'aident dans la misère. Au XVIIIe siècle, les économistes français combattent les corporations, trouvant qu'elles sont trop fermées au progrès. Elles sont supprimées par la Révolution en 1791. La Suisse subit le contre-coup de ces événements. Les constitutions de 1848 et de 1874 garantissent la liberté industrielle. Les corporations disparaissent ou descendent au rang de sociétés ouvertes à tous les ressortissants de la ville et limitent leur activité à la répartition de leurs revenus entre les membres. Leurs appellations officielles ont conservé quelques vieux noms de profession : « merciers, favres, chapuis, cossons, vignolans. »

* * *

« **La fête du village** se confond dans la campagne vaudoise et dans une partie de Neuchâtel avec la fête de tir ou « abbaye ». Le village est nettoyé, les maisons sont fraîchement badigeonnées, on construit un « pont de danse » pour la jeunesse, on improvise des cabarets dans des granges ; car on attend beaucoup de visiteurs des environs. Dans chaque ménage, on « met tout par écuelles » pour recevoir convenablement les parents et amis, on cuit les plus beaux jambons, on confectionne des corbeillées de « merveilles », de « bricelets », des « taillés broyés » en grand nombre et d'autres friandises. Le jour officiel venu, la fête s'ouvre par un service religieux, suivi d'un grand cortège qui fait le tour du village. La fête revêt alors son caractère national par un tir qui dure une grande partie du jour et se termine par la distribution des prix et la proclamation du roi. L'après-midi a lieu un banquet copieux, assaisonné de force discours. La jeunesse impatiente n'en attend pas la fin pour faire à son tour une parade, le ménétrier en tête. Le pont de danse est trop petit pour la foule des danseurs. Pour les enfants, il y a des chevaux de bois et autres attractions. Les ménagères s'empressent d'étaler dans l'endroit le plus apparent les prix, glorieux témoignages de l'adresse de leurs maris et de leurs fils. Le plus heureux est le roi du tir, qui a été reconduit triomphalement dans sa maison, tambour battant, accompagné d'une nombreuse escorte, qui fait retentir l'air de ses acclamations joyeuses et des détonations de ses armes. La nuit, on entend les groupes des habitants d'autres villages s'éloigner en chantant. »

* * *

L'abeille. — « La survivance du mot latin et la présence de mots celtiques dans la terminologie de l'apiculture (« benna » « ruche », « brisca » « rayon de miel ») attestent que celle-ci est connue chez nous depuis une époque très reculée. Comme ailleurs, l'abeille, qui fournissait la cire nécessaire aux pratiques du culte catholique, a été l'objet d'une vénération spéciale. De là le nom de « mouche bénie » qu'elle porte au Cerneux-Péquignot et ailleurs dans le Jura, et qui se retrouve dans la région française du voisinage. Aussi avait-on l'habitude de faire bénir les ruches par le prêtre. Cela se pratiquait dans le Jura bernois le lendemain de l'Ascension, à l'occasion de la bénédiction du bétail, ou à la Saint-Antoine. On déposait aussi sur les ruches de petites couronnes de fleurs, bénies aux offices de la Fête-Dieu. Ce respect a fait naître la croyance, répandue dans la Suisse romande, que les abeilles chantent pendant la nuit de Noël et qu'on peut, d'après leur bourdonnement, prédire ce que sera l'année. On va jusqu'à attribuer des qualités morales à l'abeille. Elle fuit ou pique les gens qui se conduisent mal. Pour qu'elle prospère, la paix doit régner dans la maison. Ses services doivent être compensés par la générosité de l'apiculteur envers les indigents. Ce sentiment touchant de solidarité entre l'abeille et l'homme se manifeste surtout lorsqu'un décès survient dans la famille du propriétaire. J. Olivier raconte déjà qu'on annonce expressément aux abeilles la mort de leurs maîtres et qu'on met un crêpe à la ruche, sinon elles périraient ou s'en iraient. On aurait observé, dit Gabbud (Bagnes), que les abeilles deviennent tristes et rentrent abattues dans les ruches quand survient un deuil. La coutume d'annoncer le décès aux abeilles existe encore. On frappe sur la ruche et on emploie pour « avertir » la formule : « votre maître, ou tel ou tel de la famille est mort ». Dans certaines contrées on retourne les ruches, afin que les abeilles soient prévenues et ne s'envolent pas. On soulève chaque ruche et on suspend à l'entrée un lambeau d'étoffe noire. Cet usage a été constaté dans toute la France. Il n'est pas impossible que l'annonce d'un décès se rattache au souci de s'assurer la propriété d'un essaim. Si les abeilles venaient à essaimer après la mort du maître, on aurait pu prétendre qu'elles n'appartenaient à personne. L'appartenance des essaims a beaucoup préoccupé le droit féodal. Notre nouveau Code civil renferme encore des dispositions à cet égard. C'est tout ce qui reste de l'ancien « jus apium », qui prévoyait entre autres des peines particulièrement fortes pour les voleurs d'abeilles, de cire ou de miel... Vu l'importance de l'apiculture, il n'est pas étonnant de voir l'abeille jouer un rôle dans les superstitions. Elle servait de remède : des abeilles séchées au four et mises en poudre faisaient repousser les cheveux. »

* * *

Comme on le voit, le « Glossaire » n'est pas un ouvrage de science pure, mais il sera, en dehors du cercle des philologues, d'une lecture attrayante pour plusieurs. Quant à moi, si l'on m'offrait de choisir entre le plus captivant des romans et le « Glossaire », je prendrais vite ce dernier, sans la moindre hésitation.

Le « Glossaire » paraîtra en fascicules de 64 pages, et pour commencer à raison de deux fascicules par an, avec l'espoir que plus tard il en pourra paraître davantage. Le prix de chaque fascicule a été fixé pour les souscripteurs à 6 francs. Il s'agit donc d'un engagement annuel de 12 francs, plus le port. On est prié d'adresser les souscriptions à l'éditeur, M. Victor Attinger, à Neuchâtel.

Amis de notre passé, de nos mœurs, de nos traditions, patoisants et folkloristes fervents, vous tiendrez à encourager effectivement une publication de la valeur du « Glossaire », faite, en grande partie (on peut le dire), exprès pour vous. Donc, souscrivez !

Glossaire des patois.

Ora que ti lè Vaudouâ que l'an six francs din laô bosson sè dèpatsan dè lè z'invouyi à Nontsati. Poran passâ apri dai ballès veilliès sti l'hivei, aô carnotset, in liaisin lo « Glossaire ». Fraimo qu'on vaô avai bin daô mô dè dèpèdzi ci que saret on iadzo aborâ dèchu et gadzo que ne vaô rin mé ourè, ni lè z'infants que bouailan et ni quand la fenna lo reissèret po allâ aô lhi. **Octave Chambaz.**

PLUS FORT QUE LA SCIENCE CHRÉTIENNE

DEPUIS que le monde est monde, la recherche du bonheur a fait l'objet des préoccupations d'une quantité de gens. Des œuvres multiples n'ont en effet pas d'autre but que d'essayer de soulager les misères de toutes sortes qui affligent notre pauvre humanité. Mais en face du but à atteindre tous ces remèdes excellents ne seront en somme que des paillatifs tant que le spécifique universel n'aura pas été découvert. Faut-il adopter à cet égard la conclusion de certain conseiller municipal chargé de l'assistance publique, à qui le boursier d'une commune rendait ses comptes ? « Un bon coup de joran là-dessus », c'est-à-dire supprimer l'objet avec la cause ?

Il nous paraît au contraire que le remède à tous les maux a été découvert depuis environ deux ans par... un comité de chômeurs et de chômeuses. On se demande comment une découverte aussi importante a pu passer inaperçue. Tel est pourtant le cas si nous en jugeons par le document que voici dont nous garantissons l'absolue authenticité. D'autre part, nous ne changeons rien à l'orthographe originale.

« ..., le 2 février 1923.

Au Conseil communal de X...

Monsieur le président et Messieurs,

Nous constatons que ces messieurs nous ont fait parvenir aucune réponse au sujet de la demande de travail, soit pour l'ouverture de chantiers pour les chômeurs, soit chantier de Praz et la prolongation du Nouveau Boulevard, ainsi que pour le dragage à l'embouchure de la rivière.

Tous ces travaux qui occuperait la majeure partie des chômeurs, ce qui ferait la guérison totale des souffrances morales et phisiques de tout ce monde inoccupé.

Comité des chômeurs et des chômeuses.

Ainsi donc, lorsque nous aurons une jambe cassée, une côte enfoncée, une rage de dents ou perdu notre belle-mère, allons tirer du sable et faire des terrassements. C'est, à ce que l'on prétend un excellent moyen pour guérir nos maux physiques et moraux.

Ce remède si simple est à la portée de chacun, il vaut la peine d'en essayer l'efficacité.

Rocharnon.

« CE QUI ENTEND LE PLUS DE BÊTISES, C'EST UN TABLEAU DE MUSÉE. »

SONGEZ combien cette boutade des frères Goncourt est justifiée : des artistes souvent émérites, connus, parfois célèbres, passent et laissent des œuvres. Des gens s'en emparent, les tournent, les retournent, les encadrent, les prennent sous le bras, montent sur un escabeau, les clouent à des murs, rendescendent puis s'en vont l'escabeau sur l'épaule.

Alors, la salle est prête et l'on convie le public à venir admirer les tableaux dont les murailles sont couvertes. La foule accourt.

Le plus grand imbécile du monde pourra, s'il lui en prend fantaisie, entrer avec toute sa famile, sa domestique et son chien, juger d'une toile. Soyez sûr qu'il ne se fera pas faute d'en profiter !

Planté à trois mètres d'un paysage, les mains dans les poches, la tête penchée, le ventre imposant, il fera des remarques : « Ce feuillage, dira-t-il, me semble trop vif. Moi je l'aurais fait plus doux, avec un peu d'oiseaux dedans, un peu de ciel derrière, un peu d'amoureux dessous. N'est-ce pas ton avis, hein ? »

Et la femme placée à côté de lui, le mari, répondra : « Oui papa, tu as raison, et le fils — un gamin qui tire les sonnettes — ajoutera : « en effet », et la gouvernante s'écriera : « ja, ja... » et le toutou enfin, le toutou s'assiéra, la queue courant sur le parquet, les jambes d'avant raides, le museau pointu droit en l'air, les oreilles attentives, l'œil critique : « oui, c'est vrai » affirmera-t-il pas son attitude.

Voici un monsieur et une dame qui font leur entrée. Examinons-les. Ils s'immobilisent devant un tableau. Pourvu qu'ils ne disent rien ! L'homme jette un coup d'œil sur le catalogue qu'il tient à la main, puis, relevant la tête : « Ceci, explique-t-il, est une remarquable *Chute aux enfers*. Regarde, ma chère, comme tous ces damnés souffrent. Celui de gauche, dans le coin, se décompose ; son voisin, à moitié enterré vivant, se désespère sans parvenir à se dégager de la terre.

» Une quantité gît sur le sol sans pouvoir se relever. Ils s'épuisent en efforts douloureux recommencés toujours, et toujours vains. Remarque ce petit du premier plan : — celui qui ressemble au cousin Victor — il s'étire comme s'il aspirait à la vie et comme s'il allait s'abattre tout à coup sur le sol, les membres brisés, le désespoir au cœur. Quelle puissance d'expres-